Editorial
de Monsieur le Maire

En mars 2006, donc il y a tout juste un an, j'évoquais la longueur d'un hiver assez rigoureux et l'arrivée des premiers cas de grippe aviaire dans nos régions.

En ce début d'année 2007, la neige n'a pas été, malheureusement, au rendez-vous dans nos stations de montagne.
Nous espérons au moins qu'après l'épisode pluvieux de fin février, nous pourrons toutes et tous savourer bientôt un printemps ensoleillé sans gelées tardives dévastatrices pour les cultures et les arbres fruitiers.

Dans cet ECHO, **vous trouverez les réalisations les plus importantes lancées en 2006.**
Le nouveau bâtiment communal devant abriter la salle des Aînés, la Cantine scolaire et la Biblio-Mediathèque est en cours d'achèvement et vous pourrez bientôt le découvrir.
L'aménagement de la route des Voirons et la création des liaisons piétonnes du Centre avancent selon les prévisions. La route des Voirons devrait être ouverte en vitesse limitée vers le 20 mars et fermée ensuite quelques jours en fin Avril pour pose des enrobés définitifs.
Un grand Merci pour votre compréhension durant les travaux sur cette entrée de Veigy côté Voirons et pour ceux sur la route des Plantets.

Comme toutes les années fin mars, **le Conseil Municipal va voter le budget communal.**
Ce budget 2007 vous sera détaillé dans le prochain ECHO de juin.

En section de fonctionnement (2,5 millions d'Euros), il est basé essentiellement sur une maîtrise des charges et une augmentation des taux des impôts locaux limitée à l'évolution du coût de la vie en 2006.
Le budget d'investissement (6,5 millions d'Euros) permettra notamment de
- **poursuivre les aménagements de sécurisation routière** (route de France, du Chablais, des Trépets, des Plantets, des Mermes, de la Poulaillère, des Grangettes à Foncenex, sans oublier les extensions de sentiers pédestres).
- **de construire des vestiaires sportifs** aux normes réglementaires avec une salle équipée d'une kitchenette à disposition des associations.
- **de lancer une 1ère tranche de 25 à 28 logements à prix modérés** (en accession sociale).

Au nom de la commune, n**ous avons rendu le 6 février dernier un hommage particulier à Monsieur Henri YAGGI,** décédé à Veigy-Foncenex le 1er février dans sa 97ème année. *(voir article plus loin).*
Henri YAGGI, élu de 1945 à 1983, a exercé 3 mandats d'adjoint puis 3 mandats de Maire.
Il a ainsi consacré 38 ans de sa vie à la gestion de notre village.
Bon vivant avec une santé de fer, diplomate et fin politique, membre très actif de la vie associative, élu convaincu de la nécessité de travailler en intercommunalité, il aura marqué l'histoire de notre commune, et, été l'un des artisans de son développement d'après la guerre 39-45.

Pour terminer je pense qu'il n'est pas nécessaire de vous rappeler que le **1er semestre 2007 sera marqué par les élections présidentielles et législatives.**
Je souhaite que chaque électrice et chaque électeur participent avec sérieux et sérénité à ces votes importants.

Le Maire, Jean NEURY

Sommaire

Echo n° 145

PERMANENCES

M. le Maire Jean Neury
Vendredi : de 14 h à 17 h
Affaires d'Urbanisme
Samedi : de 9 h à 11 h sur rendez-vous

M. Bernard Coder
1er Adjoint
Social, Ecoles, Cantine, Echo
Samedi : de 9 h à 11 h sur rendez-vous

M. Robert Detruche
2ème Adjoint
Finances
Samedi : de 9 h à 11 h sur rendez-vous

M. Georges Pourcine
3ème Adjoint
Bâtiments, Voirie, Réseaux
Samedi : de 9 h à 11 h sur rendez-vous

Présence d'un adjoint tous les samedis matin de 9 h à 11 h

Mairie de Veigy-Foncenex :

Tél. 04.50.94.90.11
Fax 04.50.94.82.01

depuis l'étranger
Tél. +33 (0)4.50.94.90.11
Fax +33 (0)4.50.94.82.01

E-mail : accueil.veigy@wanadoo.fr
Site : veigy.mairies74.org

couverture :
Vue de Veigy-Foncenex

Directeur de la Publication :
Jean NEURY

Comité de Rédaction :
Bernard CODER - Manuel NAVARRO
Corinne STUPPI - Michelle BELINCHON
Catherine DUJOUX - Antoine PEREZ
Suzanne BRYE - Annie VIENNET

Imprimeur :
Imprimerie Uberti-Jourdan
144, avenue du Mont-Blanc - 74130 Bonneville

Date de parution : mars 2007
Dépôt légal : mars 2007



conseil municipal du 24 novembre 2006

Principaux sujets traités

1. APPROBATION DES PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2006

Les membres présents du Conseil Municipal approuvent le PV du Conseil Municipal du 27/10/06. S'abstiennent les membres absents à cette réunion.

2. COMMISSIONS MUNICIPALES

1) Commission affaires scolaires

- *Ecole primaire :* l'école compte 150 enfants cette année ; l'effectif prévisionnel pour 2007 / 2008 sera en augmentation et suppose une ouverture de classe. Le débat du samedi a été soulevé hors conseil. Le maire rappelle que ce choix n'est pas de la seule responsabilité des élus locaux.
- *Ecole maternelle :* 110 enfants cette année ; 43 petits sont pré-inscrits pour 2007/2008. Là aussi, une ouverture de classe est en prévision. Le projet annuel est la réalisation d'un CD. Le plan d'aménagement des abords du nouveau bâtiment a été présenté.
- Il est rappelé que la municipalité n'est jamais informée par l'inspection académique du remplacement ou non des instituteurs, et notamment durant le déplacement des six enseignants à Bratislava.

2) Commission aménagement

- *Boucle pédestre :* la commission rappelle l'objectif principal : l'accessibilité de la boucle à toute personne. C'est pourquoi, un plan d'actions prévisionnel a été établi qui pourra être lissé sur plusieurs années.
  Enveloppe prévisionnelle : 104 550 euros HT, qui comprend également l'aménagement d'aires de repos et d'un petit parking.
- *Travaux de voirie route du Chablais :* le goudronnage sera très prochainement réalisé.
- *Route des Mermes :* des trottoirs seront créés au carrefour route de la Cornette.
- *Route des Plantets :* le City Green sera prochainement alimenté en eau par le réseau suisse. Les travaux de pose d'une nouvelle canalisation d'eau potable débuteront très prochainement.

3. DELEGATIONS DU MAIRE

1) Bâtiment - Nouveau bâtiment communal : choix du fournisseur de gaz

Compte tenu de la consultation menée auprès de quatre fournisseurs, EDF, GDF, Altergaz et Gaz de Paris ; pour la fourniture de gaz du nouveau bâtiment communal l'offre la plus économiquement avantageuse proposée est par EDF, aux conditions suivantes :

Prix de l'abonnement mensuel HT : 270.75 €,
Prix HT de consommation : 2.999 €/KWh
Ces prix sont fermes pendant toute la durée du contrat.

Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois, à compter du 1er décembre 2006.

2) Environnement - Réhabilitation de l'ancienne décharge communale : Marché Socco – acceptation d'un acte de sous-traitance

Monsieur le Maire a décidé d'accepter le sous-traitant SA MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT, présenté par l'entreprise SAS Socco, a agréé les conditions de paiement dudit sous-traitant, à savoir :

- Bénéfice du paiement direct,
- Montant de la prestation sous-traitée : 8 565.15 € TTC

3) Voirie - Fourniture de panneaux de signalisation : choix du fournisseur

Constatant les besoins définis en matière de fourniture de panneaux de signalisation pour l'ensemble du territoire communal et compte tenu de la consultation menée auprès de trois fournisseurs : Considérant que la société ADEQUAT propose l'offre la plus économiquement avantageuse, Monsieur le Maire a décidé de lui confier la fourniture de panneaux de signalisation.

Le montant du marché s'élève à **3 523.31 € HT.**

4. TRAVAUX

1) Nouveau bâtiment communal : Autorisation de signature des avenants aux marchés initiaux de travaux

Par délibération en date du 28 octobre 2006, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés initiaux des travaux de construction du nouveau bâtiment public « Biblio / restaurant scolaire / Club des Aînés ». La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 16 Novembre 2006, a émis un avis favorable à la passation d'avenants aux marchés initiaux. Les montants et explications fournis et après en avoir délibéré (unanimité des membres), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés initiaux de travaux de construction de nouveau bâtiment public « Restaurant scolaire / Biblio / Club des Aînés ». Par ailleurs, une étude sur les systèmes de fermeture (type badges ou clés numériques…) a été sollicitée.

2) Extension et réaménagement de la structure d'accueil Ida Carrier : Modification de la délibération du 28/04/06

Par délibération en date du 28 avril 2006, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la passation d'avenants aux marchés initiaux de travaux d'extension et de réaménagement de la structure d'accueil Ida Carrier.

Une erreur matérielle s'est glissée et le montant de l'avenant du lot n°5 est erroné. Dans sa séance du 16 novembre 2006, la Commission d'Appel d'Offres a constaté cette anomalie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal prend acte du montant réel de l'avenant n°1 au marché n°2005-7-5 – Perracino – qui s'élève à 4 963 € HT, et non 4 953 € HT.

3) Construction d'un vestiaire sportif : Autorisation de lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert

Le maître d'œuvre a fixé le coût d'objectif des travaux de construction d'un vestiaire sportif à 691 000 euros HT au stade de l'avant projet définitif. Le projet a dû évoluer, notamment pour prendre en considération les exigences de la Ligue de football en vue de son homologation et du raccordement aux réseaux (EDF, Gaz, Eau), en attente vers l'ancien vestiaire. C'est pourquoi, le coût d'objectif est révisé et est fixé à 844 800 € HT. Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, une procédure d'appel d'offres ouvert sera lancée, conformément aux articles 33, 40, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics. (sachant que 16 lots ont été constitués). Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- approuve le nouveau coût prévisionnel définitif des travaux fixé
- précise que malgré l'évolution du coût prévisionnel définitif des travaux, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, modifié par avenant n°1, demeure inchangé
- autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour attribuer les marchés de travaux de construction d'un vestiaire sportif.

4) Devenir du bâtiment de l'ancienne poste et fonctionnement du carrefour : Etude d'impact

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet du cahier des charges nécessaire au lancement d'une consultation pour missionner un bureau d'études.

5. URBANISME

1) Plan Local Habitat (PLH)

Le Conseil Municipal prend connaissance du rendu du diagnostic, initié par la Communauté de Communes du Bas Chablais. Par ailleurs, la CCBC s'orienterait vers une détermination du nombre de logement à construire sur chaque commune membre. Est étudié le principe de l'allocation par la CCBC d'une aide financière aux communes qui respecteront leur engagement sur ce nombre. Une aide pour assurer le suivi administratif de ce dossier sera mise en place par la CCBC.

2) Domaine de Crevy

Le cabinet d'avocats Petit a été questionné sur l'application de la procédure des concessions d'aménagement. Il est donné lecture de l'interprétation juridique. Ces précisions ont été transmises au service juridique de la DDE. Une réunion avec ce dernier et le cabinet Petit est envisagée. Le Conseil Municipal souhaite que la zone VII Na fasse l'objet d'un pacte de préférence envers l'équipe mais qu'elle soit vendue après la modification du POS nécessaire à son ouverture.

3) Affaire Makkaronas

Finalement l'appel auprès de la cours d'appel de Lyon par la commune de Veigy-Foncenex a bien été enregistré.

6. ADMINISTRATION GENERALE

1) Fixation des tarifs au 01/01/2007

Monsieur le Maire annonce que certains tarifs n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation depuis le 01/01/2005. Il propose donc de réviser les prix au 01/01/2007.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal fixe les tarifs ci-dessous énumérés, applicables au 1er janvier 2007 :

Services		*Anciens tarifs*	*Propositions*
Cantine (le repas)			
Enfants	DEJA VOTE	4.34	4.40
Adultes	DEJA VOTE	4.77	5.00
Salle d'animation			
Manifestation à but non lucratif			
Associations de Veigy			gratuit
Particuliers de Veigy		82.00	82.00
Cimetière			
Caveaux 2 places		1173.00	1175.00
Caveaux 4 places		1938.00	1940.00
Concessions trentenaires			
2 places		102.00	102.00
4 places		153.00	153.00
Concessions 15 ans			
2 places		51.00	51.00
4 places		76.50	76.50
Columbariums			
simple		675.00	675.00
double		1300.00	1300.00

Services	*Anciens tarifs*	*Propositions*
Droits de place		
Tarifs journaliers		
le mètre linéaire jusqu'à 4 mètres	2.90	3.00
le mètre linéaire supplémentaire au delà de 4 mètres	0.80	1.00
Abonnements semestriels		
le mètre linéaire	14.50	15.00
Abonnements annuels		
le mètre linéaire	29.00	29.50
Abonnement cirque		
par jour	45.00	47.00
Urbanisme		
Plan 1/5000	30.00	30.00
Plan 1/2500	30.00	30.00
Règlement	30.00	30.00

7. FINANCES

1) Examen d'une demande de remise gracieuse de pénalités

En application de l'article L251A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes. Une nouvelle demande a été transmise pour un montant de 2072.00 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide de rejeter cette demande de remise gracieuse de pénalités suivant l'avis du Trésor Public.

2) Décision modificative n°4/2006

Monsieur le Maire propose de valider la décision modificative du budget n°04/06 ci-dessous afin d'intégrer :

- La passation d'avenants aux marchés de travaux de construction du nouveau bâtiment,
- La fourniture de 10 cases de columbarium,
- La réalisation de trottoirs route du Chablais,
- L'élaboration d'une étude d'impact,
- L'acquisition de terrain
- En moins value, la fourniture et pose du terrain multisports.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir valider la modification des crédits présentée en section investissement.

8. PERSONNEL

1) Médiathèque – création d'un emploi occasionnel à compter du 1er mars 2007

Les premières démarches à engager pour équiper en 2007 la médiathèque municipale sont exposées par Virginie Denoyer, agent nouvellement recruté pour assurer les fonctions de responsable. Elle s'est présentée à l'Assemblée et a d'ores et déjà soumis quelques pistes de réflexion sur l'organisation de la future structure.

Compte tenu de la disponibilité des bénévoles et du volume de travail à réaliser avant son ouverture, Monsieur le Maire propose de créer un emploi occasionnel pour faire face temporairement et exceptionnellement à cette surcharge de travail. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide de créer un emploi occasionnel d'agent du patrimoine à compter du 1er mars 2007, pour une durée de quatre mois, fixe la rémunération de cet emploi à l'indice brut 274, majoré 280, charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour que cet emploi soit pourvu dans les meilleures conditions.

2) Mise en œuvre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi est une mesure du plan de cohésion sociale, définie par la Loi n°2005-32 du 18 janvier 2005. Il s'agit d'un contrat aidé pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il nécessite d'une part, la conclusion d'un contrat de droit privé avec l'agent, d'une durée minimale de 6 mois et maximale 24 mois, et d'autre part, d'une convention avec l'ANPE.

Une aide de l'Etat est prévue par les textes, le Conseil Municipal marque son intérêt pour ce dispositif et souhaite qu'il soit mis en œuvre prioritairement aux services techniques. A compter du 1er janvier 2007, le Conseil Municipal s'engage à ouvrir les crédits en conséquence au budget primitif 2007, charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires à l'accomplissement de ce dispositif et l'autorise à signer la convention avec l'ANPE.

3) Révision du régime indemnitaire du personnel communal

Il convient de délibérer à nouveau sur le régime indemnitaire afin de l'adapter au nouveau cadre en vigueur et considérant qu'il est souhaitable de mentionner sur un même document tout le dispositif indemnitaire applicable à l'ensemble des filières,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et les taux moyens des indemnités applicables à ces personnes,

Vu les crédits inscrits au budget, le Conseil Municipal décide de fixer les modalités pour la mise en place du régime indemnitaire.

9. VOIRIE

1) Chemin des rues

Il est prévu de déplacer ce chemin et de le porter à 5 mètres.

2) Etude d'impact barreau de Machilly- Veigy Foncenex

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier « études préliminaires d'environnement » de la future liaison routière entre la RN 5 et la RN 206. En effet, le Département de Haute-Savoie s'est engagé à assurer la maîtrise d'ouvrage de ce barreau, inscrit au schéma de désenclavement du Chablais.

Trois tracés ont fait l'objet d'une analyse multicritères au regard des impacts environnementaux qu'ils généraient.

Une première période de concertation publique est fixée du 2 au 31 janvier 2007 au cours de laquelle le dossier « études préliminaires d'environnement » sera mis à disposition du public en mairie, accompagné d'un registre permettant au public de consigner ses observations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la variante A pour les raisons suivantes :

- Le tracé A concilie au mieux l'aspect paysager et l'aspect humain ; en effet, ce dernier est plus éloigné des zones habitat St Hubert et Pierre Verte.
- Il évite les deux zones Natura 2006 présentes sur le territoire communal. Enfin, le point d'arrivée sur la RN 5 est judicieux pour concevoir par la suite une déviation de Douvaine en direction de la presqu'île.

Le Conseil Municipal approuve les modalités de concertation proposées par le Conseil Général de Haute-Savoie.



Conseil Municipal du 26 janvier 2007

Principales décisions prises

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2006

Les membres présents du Conseil Municipal approuvent le PV du Conseil Municipal du 24/11/2006.

S'abstiennent les membres absents à cette réunion.

Des explications complémentaires sont transmises durant la séance :

- *Régime indemnitaire :* pour plus de transparence, la délibération reprend les trois dernières décisions (30/04/2004, 26/08/2005 et 27/10/2006) prises en la matière et ajoute uniquement la partie relative à l'IEMP. L'incidence de l'attribution de la prime IEMP est d'environ 4% sur la masse salariale entre 2006 et 2007.
- *Emploi occasionnel de la future médiathèque :* il est confirmé que la décision finale précisait que l'emploi couvrait la période mars-juin, soit par déduction, 4 mois.

2. COMMISSIONS MUNICIPALES

1) Commission aménagement

- *Nouveau bâtiment :* les conseillers sont unanimement contre le choix de la couleur proposée pour le soubassement mais divisés sur le choix de la lasure, dont la palette de couleur est restreinte. L'entreprise est chargée de rechercher une solution avec le fabriquant.
  Les deux escaliers extérieurs ont été refusés pour non-conformité au cahier des charges. L'aménagement de la cuisine du restaurant scolaire reste à revoir.
- *Finances :* la commission travaille sur des propositions budgétaires.

3. DELEGATIONS DU MAIRE

1) Cimetière - Démontage de cases du columbarium existant - fourniture et pose de nouvelles cases

Constatant que les dimensions de certaines cases de columbarium ne correspondent plus aux nouvelles tailles des urnes, et qu'elles ne peuvent plus être vendues en l'état, vu la proposition de la marbrerie LAVERGNAT, Monsieur le Maire a décidé de lui confier les travaux de démontage, fourniture et pose de 10 cases de columbarium, dont le montant s'élève à 4 610.00 € HT.

2) Bâtiment - Domaine de Crevy - Mise en sécurité

Vu l'arrêté du Maire en date du 10 juillet 2001 portant interdiction d'accès du public au périmètre autour de la mare et du sous-bois du château de Crevy, constatant l'éboulement récent d'une partie de la toiture du château de Crevy, domaine privé communal,

Considérant qu'il est impératif de sécuriser les abords du Domaine, en empêchant tout accès par la mise en place d'une clôture rigide et l'obturation des ouvertures du rez-de-chaussée,

Vu la consultation menée auprès de trois entreprises,
Considérant que la société ARTI SAVOIE propose l'offre la plus économiquement avantageuse,
Monsieur le Maire a décidé de confier à la société ARTI SAVOIE, sise à Cranves-Sales les travaux de mise en sécurité du Domaine de Crevy, dont le coût s'élève à 12 925 euros HT.

4. TRAVAUX

1) Nouveau bâtiment communal : Autorisation de signature des avenants aux marchés initiaux de travaux

Par délibération en date du 28 octobre 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés initiaux des travaux de construction du nouveau bâtiment public « Biblio / restaurant scolaire / Club des Aînés ».
La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 22 Janvier 2007, a émis un avis favorable à la passation d'avenants aux marchés initiaux, étant précisé qu'il s'agit pour la plupart de travaux supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces avenants.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés initiaux de travaux de construction de nouveau bâtiment public « Restaurant scolaire / Biblio / Club des Aînés ».

2) Médiathèque municipale :
Fonctionnement – approbation du règlement intérieur et de la charte d'utilisation Internet

Présentation du projet de règlement intérieur déterminant les modalités d'accueil, les horaires, les conditions de prêts, les tarifs et les pénalités appliqués par la future médiathèque municipale. Ses bases ont fait l'objet d'un rapprochement avec le mode de fonctionnement des médiathèques de la Région du Chablais.
Cette proposition pourra évoluer en fonction de la satisfaction des usagers et de leurs sollicitations, notamment en termes d'amplitude horaire. Il sera précisé au prochain conseil les tâches effectuées par la responsable en dehors de ces plages horaires dédiées à l'accueil du public.
Par ailleurs, s'agissant d'une médiathèque, il y a lieu de réglementer l'utilisation d'Internet ; pour ce faire, une charte est exposée au Conseil Municipal.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal, valide le projet de règlement intérieur et de charte d'utilisation Internet qui seront applicables dès l'ouverture de la future médiathèque municipale, approuve les tarifs proposés, à savoir :

Publics	Tarifs applicables aux résidents de Veigy (abonnement 1 an)	Tarifs applicables aux non résidents de Veigy (abonnement 1 an)
Adultes	8 €	10 €
Jeunes : - 16 ans Lycéens et étudiants de – 26 ans	3 €	3 €
Familles nombreuses (sur présentation du livret de famille)	Gratuit pour le 3ème enfant et suivants	
Collectivités (de type écoles, EHPAD, structures pour jeunes enfants…)	Gratuit (après conventionnement)	

Equipement informatique : demandes de subventions

Monsieur le Maire annonce que l'équipement informatique nécessaire à la future médiathèque municipale peut faire l'objet de subvention au titre :

- De la DGD 2ème part – bibliothèque – exercice 2007,
- Du CDRA, au titre d'un projet multimédia.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour recenser les besoins et réaliser une consultation afin de pouvoir présenter le ou les fournisseurs à la Direction Régionale des Affaires Culturelles au plus tard le 30 avril 2007.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal, sollicite

- auprès de Monsieur le Préfet l'attribution d'une subvention au titre de la DGD 2ème part pour les bibliothèques pour le financement de l'équipement informatique de sa future médiathèque municipale,
- auprès de la Région une aide à l'équipement de multimédia destiné au public et intégrée à la médiathèque municipale.

3) Construction d'un vestiaire sportif : Autorisation de signature des marchés initiaux de travaux

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération en date du 24 novembre 2006, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution des marchés de travaux.
L'estimation des travaux, établie par le maître d'œuvre, s'élevait à 844 800 euros HT.
Les résultats de la consultation indiqués dans le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 janvier 2007 sont communiqués.

Les Réunions
du Conseil Municipal

Le Maire demande alors à l'assemblée de l'autoriser à signer les marchés séparés correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés séparés avec les entreprises suivantes pour un montant total de 771 762.62 euros HT.

4) Requalification et développement des espaces publics du centre

Une consultation a été lancée pour attribuer la maîtrise d'œuvre des travaux du centre (mail, cours des écoles, parking). Six candidatures ont été déposées. Actuellement en cours d'analyse, les résultats seront communiqués à une prochaine séance.

5) Point sur les travaux

• *Rte des Voirons – liaisons douces :* Monsieur le Maire expose le projet de réaliser le trottoir côté logements des Douanes pour que les piétons puissent sereinement rejoindre la route des Mermes.

5. URBANISME

1) Plan Local Habitat (PLH)

Le Conseil Municipal prend connaissance desorientations stratégiques que la Communauté de Communes du Bas-Chablais (CCBC) se propose de prendre au vu des résultats du diagnostic, qui comprennent notamment :

- Définir un objectif par commune du développement du parc locatif aidé,
- Mettre en place d'un fonds intercommunal en appui à la production de logements aidés (locatif et accession sociale)
- Répondre à des besoins spécifiques (logements d'urgence, logements pour les jeunes, hébergement temporaire…),
- Développer des outils de concertation : mise en place d'un service "logement" au sein de la CCBC , cellule technique, d'aide et d'animation,
- Produire environ 300 logements/an (accession et sociaux) sur l'ensemble du territoire

2) Domaine de Crevy

Le Conseil Municipal prend connaissance de la réponse donnée par le service juridique de la DDE à l'analyse réalisée par le cabinet d'avocats Philippe Petit, ainsi que la réplique de ce dernier.

Le Conseil Municipal est favorable à la décision de principe suivante :

- Lancer les démarches administratives pour la vente de Crevy, avec en premier lieu, la signature d'un compromis de vente de la zone Nat et d'une petite partie Ncg, après réactualisation de l'estimation du service des Domaines,

Signature d'un bail emphytéotique pour l'autre partie de la zone Ncg,

Signature d'un bail précaire pour la zone 7 Na, qui fera l'objet d'une ouverture à l'urbanisme mais dont la vente ne sera envisagée que si l'acheteur peut prouver la faisabilité d'aménagement d'un golf et qu'il le réalise.

3) Procédure de modification du POS

Compte-tenu de la décision précédente, le Conseil Municipal est favorable au lancement de la procédure de modification des zones ayant attrait à :

- L'aire des gens du voyage,
- L'extension de l'EHPAD (Maison de retraite)
- La zone 7 Na de Crevy.

4) Pôle médical

Rappel des différents évènements intervenus à l'occasion des discussions pour la création d'un pôle médical.

La proposition de négocier les arcades du centre commercial a été refusée par les intéressés. Le Conseil Municipal est d'avis de réfléchir à une autre proposition dans le cadre de futures ouvertures de zone.

6. PERSONNEL COMMUNAL

1) Service technique : création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet

Monsieur le Maire rend compte des candidatures reçues dans le cadre de la vacance du poste au service technique. Afin de faire correspondre grade et compétences, il propose de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet à compter du 1er février 2007. Accord du CM.

7. FINANCES

1) Réunions de la commission des finances

- Mardi 20 février à 18 h : examen de la section de fonctionnement du budget 2007
- Mardi 27 février à 18 h : examen de la section d'investissement du budget 2007.

2) Fonds frontaliers

Pour faire suite à la notification du montant de 874 346 € pour 1081 frontaliers versé au titre de 2006, Monsieur le Maire précise que :

- 52.9% des personnes retenues sont dotées du permis G (contre 85% au niveau départemental)
- Les autres sont suisses ou doubles nationaux.

8. AFFAIRES SCOLAIRES

1) Etude sur la création d'un centre aéré par la MJC

Monsieur le Maire commente les règles applicables dans ce domaine, et notamment en matière d'encadrement. En fonction de la décision de la MJC, qui a lancé un sondage, la question de la mise à disposition de locaux devra être soumise au Conseil Municipal. En fonction des résultats du sondage, un budget prévisionnel sera proposé par la MJC. Il est probable que la commune devra participer financièrement à ce projet.

2) Etat sur les effectifs de la prochaine rentrée scolaire

Le principe d'une ouverture d'une classe supplémentaire a été validé par l'Inspecteur de l'Académie. Le Conseil Municipal est favorable à l'installation de la garde périscolaire dans la salle attenante au restaurant scolaire du nouveau bâtiment afin de libérer le lieu pour cette nouvelle classe. Des travaux de peinture seront programmés pour cette nouvelle classe pendant les vacances d'été.

3) Garderie multi accueils Ida Carrier

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la visite du médecin de la PMI à la garderie multi accueils Ida Carrier, suite au changement de personnel et aux travaux d'extension. Une amélioration notable a été constatée. L'agrément est reconduit avec possibilité d'accueillir deux enfants de plus. Une étude sur l'opportunité de proposer deux places supplémentaires sera menée.



Permanence

vente des tickets de cantine



Mai 2007

Mercredi 9 mai. . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Lundi 14 mai . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Mercredi 23 mai. . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Lundi 28 mai . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Juin 2007

Mercredi 6 juin . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Lundi 11 juin . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Mercredi 20 juin . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

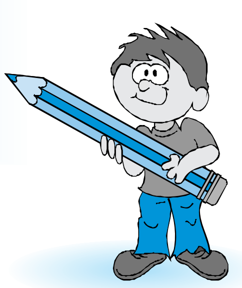
Lundi 25 juin . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Juillet 2007

Pour les régularisations

Mercredi 4 juillet . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Lundi 9 juillet . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h



Déclaration de travaux accordés

situation au 20/02/07

ALVES SERGIO	BOIS BEROU	MURS
BANDERIER CHRISTOPHE	MARDASSON	AGRANDISSEMENT SEJOUR
BERG MICHAEL	L'HUCHE	ABRI DE JARDIN
BRYE PHILIPPE	LES BOUGERIES	FERMETURE PARTIELLE D'UN ABRI
CHAMBOUX LIONEL	CAMBOSSI	PISCINE
CUTTAT FRANCIS	LES BOUGERIES	MUR DE SOUTENEMENT
DA SILVA ANTONIO	CHAMP FAVIOL	VERANDA
DESILETS MARC	LES MORENNES	PISCINE / ALARME
DURET MARLENE	L'HUCHE COLLET	AGRANDISSEMENT BALCON ET CREATION D'UNE PORTE FENETRE
FAYOLLE BERNARD	CHAMP DU BOIS	GARAGE
FUMEY ALAIN	LES BOUGERIES	REFECTION D'UNE PISCINE
HUEHN CHRISTOPHE	VEIGY	VELUX
IANNICELLI LEONARDO	COINCHAT	CLOTURE/ PORTAIL
LECHEVALIER SYLVIE	ECHOUILLAT	PISCINE / VOLET DE PROTECTION
LEGRAIN YVES	LES BOUGERIES	2 ABRIS DE JARDIN
RAPO JEAN LUC	CORNECHAUX	ABRI VOITURE
SANCHEZ RENE	L'HUCHE	REFECTION DE TOITURE
VON KAENEL ARNOLD	LES GOECHES	ABRI DE JARDIN
VONLANTHEN PIERRE	LA BEGUETTE	PISCINE + COUVERTURE
ZEBAD JAMIL	LA VEGA	VERANDA
ZEBAD ABDUL		LA VEGA VERANDA

Permis de construire accordé

situation au 20/02/07

GOMEZ ANTONIO	LE NANTET	ABRI VOITURE

Permis de construire modificatif accordé

SCI RHONE PROMOGIM	LES MERMES	TRANSFERT DU PC DE LA SARL L'HERMANCE

LES BONS REFLEXES…

• Containers à ordures ménagères

Afin de garder notre commune propre, nous rappelons que les déchets verts, les gravats et les encombrants doivent être déposés en déchetterie. Merci de ne pas les jeter dans les ordures ménagères, ils ne seront pas ramassés.

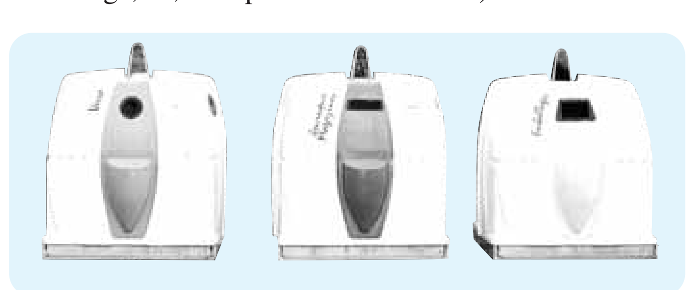
Deux déchetteries sont à votre disposition *(horaires d'ouverture disponibles en Mairie)* :

- Artangy à Douvaine
- ZI des Bracots à Bons

Pour accéder à ces déchetteries, vous devez être muni d'une vignette disponible en Mairie, sur présentation de la carte grise du véhicule utilisé pour le transport et d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...).

• Points propres :

Du fait que certains utilisateurs « oublient » de reprendre les cartons et autres sacs qui permettent d'amener les bouteilles vides, la commune est dans l'obligation de mandater une association de réinsertion pour nettoyer, chaque semaine, tous les points de ramassage (Nettoyage autour des containers, balayage, ramassage, tri, transport à la déchetterie)



Le surcoût de chaque tournée hebdomadaire représente un montant de 110.00 € TTC soit 5720.00 euros par an.

Il est vrai qu'avec un peu de bonne volonté et si tous les utilisateurs ne laissent rien traîner autour des containers, la propreté et le nettoyage seraient grandement facilité.

CALENDRIER DES ELECTIONS

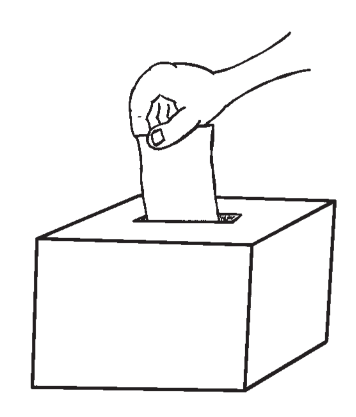
Rappel des dates des scrutins en 2007 :

- Elections Présidentielles

dimanche 22 avril 2007 *premier tour*
dimanche 6 mai 2007 *deuxième tour*

- Elections Législatives *(députés)*

dimanche 10 juin 2007 *premier tour*
dimanche 17 juin 2007 *deuxième tour*



Celles-ci se dérouleront à la salle polyvalente de l'école primaire, au rez-de-chaussée.

- Les jeunes qui sont nés entre le 1er Mars 1989 et le 21 Avril 1989 seront inscrits d'office selon la loi n°97-1027 du 10 novembre 1997 pour l'élection présidentielle.
- Les jeunes qui auront 18 ans entre le 22 Avril et le 9 Juin seront également inscrits d'office pour les élections législatives.

Attention : les listes de l'INSEE sont parfois incomplètes. Il appartient donc aux jeunes concernés de vérifier leur inscription auprès de la mairie.



VOTER PAR PROCURATION

Chaque électeur peut donner procuration à un autre électeur s'il lui est impossible de se déplacer au bureau de vote le jour des élections. Voici comment procéder.

Dans quel cas ?

- Si vos obligations professionnelles vous empêchent de vous rendre au bureau de vote le jour J.
- Si vous suivez une formation dans un lieu éloigné
- Si vous ne pouvez vous déplacer en raison de votre état de santé ou d'un handicap
- Si vous êtes en vacances loin de chez vous
- Si vous êtes inscrit sur une commune autre que celle où vous résidez

Qui choisir :

Vous pouvez désigner la personne de votre choix à condition :
- Qu'elle possède ses droits électoraux
- Qu'elle soit inscrite sur les listes électorales dans la même commune que vous
- Elle ne doit avoir qu'une seule procuration mais possibilité de 2 procurations si l'une des deux concerne une personne résidant à l'étranger

Comment procéder ?

C'est gratuit ; il suffit de se rendre en personne soit au commissariat soit au Tribunal d'Instance de votre lieu de résidence soit à la gendarmerie munie d'une pièce d'identité.
Vous devrez indiquer les coordonnées de l'électeur qui votera pour vous. Il vous sera demandé une déclaration sur l'honneur expliquant la raison pour laquelle vous ne pouvez pas voter ce jour là. Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, peuvent demander que la procuration soit établie à domicile par la gendarmerie sur présentation d'un certificat médical.

Mode d'emploi :

Le volet de procuration sera adressé uniquement à la mairie.

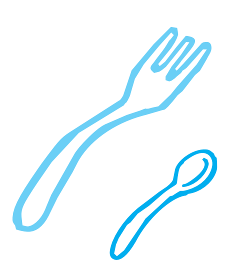
- *Délais :*

Aucun délai avant l'élection n'est établi. Il est conseillé de s'y prendre suffisamment tôt afin que la Mairie reçoive le volet de procuration pour l'enregistrer.

- *Validité :*

La procuration est valable, selon votre choix, pour une élection (ou pour les deux tours), elle peut même être établie pour un an s'il vous est impossible de voter personnellement.

FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

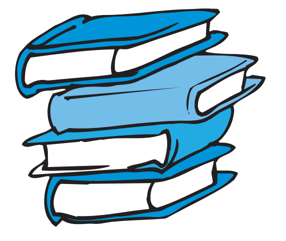


Chaque jour, le restaurant scolaire sert entre 80 et 120 repas, aux élèves des classes élémentaires et aux enfants de la maternelle.

Cela nécessite une gestion rigoureuse de la part du personnel communal, responsable de ce service, de la part du traiteur et aussi de la part des familles.
Un grand merci à tous de bien vouloir respecter le « mode d'emploi » du restaurant scolaire, les jours de vente des tickets ainsi que les jours d'inscription (vendredi).

BIENTÔT LA NOUVELLE MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE





Avec la livraison prochaine (fin mars-début avril) du nouveau bâtiment communal qui abritera, entre autre, sur 300 m² la bibliothèque municipale, le conseil municipal a validé :

- le projet de règlement intérieur et les tarifs d'abonnement annuel (8 € pour les adultes, 3 € pour les jeunes, et, pour les familles nombreuses : gratuité pour le 3ème enfant et pour les suivants).
- Les horaires d'ouverture au public (avec un bilan au bout de 6 mois de fonctionnement).
- Les modalités du transfert de la biblio actuelle vers la nouvelle.

Ce déménagement et la mise en place d'environ 8000 documents exigera une fermeture d'environ 4 semaines (probablement du 14 mai au 15 juin 2007).

Une inauguration est envisagée
le samedi 23 juin 2007

pour faire découvrir notre nouvelle bibliothèque-médiathèque
aux habitants de notre commune.

(les informations relatives à l'ouverture et au fonctionnement de ce service seront bientôt consultables sur notre site internet).

En Septembre, des séances d'animation sont aussi prévues.

AVEC LA TELEALARME : NE SOYEZ PLUS JAMAIS ISOLE !



• *Sécurité :*
La téléalarme permet aux personnes âgées, isolées ou handicapées, qui souhaitent rester à domicile, d'avoir à tout moment la sécurité d'une écoute et l'aide nécessaire en cas de besoin.

• *Sérénité :*
En cas de problème, malaise, chute, visite importune,... Il suffit de presser le déclencheur pour être mis en contact, 24 heures/24 heures, 7 jours/7 jours, avec un écoutant spécialement formé. Il va identifier la provenance de l'appel et apporter une réponse immédiate à la demande en envoyant l'intervenant le plus approprié : famille, voisins, sapeurs-pompiers, médecin, police, gendarmerie.
A titre d'information, nous vous signalons que le C. C. A. S. prend en charge 50 % des frais d'abonnement. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher des services de la mairie pour instruction du dossier.

HENRI YAGGI NOUS A QUITTÉS

Après quelques mois passés à la maison de retraite de VEIGY FONCENEX, M. YAGGI est décédé le 1er Février 2007 dans sa 97ème année.

Sapeur pompier volontaire pendant 18 années, il a été pendant 50 ans un membre actif de l'Union Musicale et un des artisans de la fusion des 2 musiques du village en 1968.



Impliquer fortement dans la vie du village il a été élu 6 fois lors d'élections municipales

- A la fin de la guerre 39-45 il entre au Conseil Municipal, sur désignation du Préfet
- A l'élection de 1947, il est élu Adjoint au Maire, poste qu'il occupe jusqu'en 1965
- En 1965 il est élu Maire de notre commune jusqu'au terme de son 3ème mandat en 1983.

38 années d'activité municipale où, sur son impulsion, Veigy-Foncenex va se transformer, se moderniser. Avec ses qualités humaines indéniables, ses compétences de gestionnaire avisé, sa vision sur le long terme il avait très vite compris l'importance d'un travail en intercommunalité.

Une foule nombreuse s'est réunie lors de sa sépulture qui s'est déroulée au cimetière de VEIGY FONCENEX. M. le Maire Jean NEURY a tenu à lui rendre un dernier hommage, en retraçant sa longue carrière municipale et associative, en rappelant tous les importants dossiers que M. YAGGI avait menés à bien.



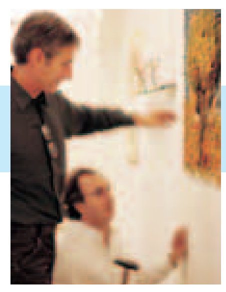
Ecole F. Périllat de Veigy

EXPOSITION DU PROJET COMENIUS A L'INSTITUT FRANÇAIS DE BRATISLAVA

Le jour de l'inauguration en présence de M. l'Ambassadeur de France et sous les projecteurs de la télévision slovaque, nous avons présenté le travail réalisé par les enfants de nos trois pays sur le thème des peintres régionaux…









Après avoir installé les œuvres des élèves…

RASCAL A VEIGY…

Cette année, nous avons décidé de collaborer avec la librairie pour enfants: « le chien bleu » de Genève. C'est dans ce cadre que l'auteur d'albums, Rascal est intervenu à l'école le vendredi 26 janvier et a présenté son travail dans les classes de Melle Jorat de M. Duteil.







CLASSES DE NEIGE

Malgré l'absence de neige, les enfants des classes de Melle Schaffner et de M. Duteil ont pu se rendre aux Glières… et découvrir un autre mode de vie et de relation pédagogique….

école primaire

VOGUE DE GY – 2 JUIN 2007

Une nouvelle fois la Vogue de Gy va éblouir petits et grands par son cortège d'animations et de réjouissances. Une fête villageoise au cours de laquelle les gytanes et les gytans se font un honneur de vous accueillir dans leurs ruelles avec convivialité, chaleur et enthousiasme.

Découvrez ces petits bonheurs simples et sans prétention qui font le charme de la Vogue de Gy. Point de grand bastringue ou d'animation racoleuse, juste le plaisir de faire la fête dans le cadre enchanteur de notre village. Ici le carrousel et les stands tenus par les enfants de la commune, là les succulentes pâtisseries des dames gytanes. Pour point d'orgue le traditionnel concert de l'Union Musicale de Veigy-Foncenex, participante fidèle depuis plus de 60 années, précèdera bal et disco, alors que, peut-être un peu éméchés par les vins du terroir gytan, vous dégusterez sous un ciel étoilé de juin les délices culinaires des pompiers.





Eh oui !!! La Vogue de Gy c'est de l'authentique et du traditionnel, ***alors à tous rendez-vous le 2 juin 2007 à Gy.***

Pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gy
Laurent Gremion

vogue de Gy

La vie des associations



AMICALE des SAPEURS-POMPIERS
de Veigy-Foncenex

Les anciens sapeurs-pompiers sont à l'honneur avec la nouvelle médaille de l'union départementale offerte par l'amicale de Veigy.
Nous sommes heureux de vous les présenter et les remercions sincèrement de tous les services qu'ils ont rendus à la commune de Veigy durant toutes leurs années de service.
Malheureusement, nous n'avons pas pu contacter tous nos anciens sapeurs, mais nous le ferons dès que possible en leur transmettant la médaille et les remerciements officiels.

Il s'agit de messieurs :

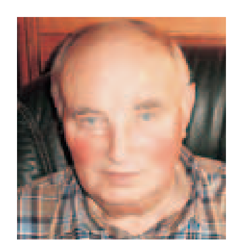
M. VACHERAND
M. AVELANCHE
M. DESTRUCHE
M. LANCON H.



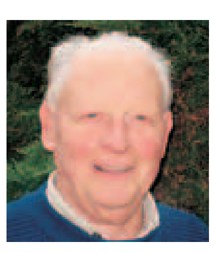
Jean-Baptiste LANCON



Jean PERILLAT



Fernand CANDAU



Marc DUNOYER



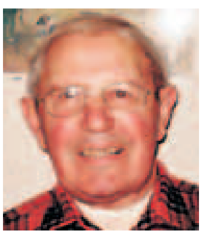


Marcel DETURCHE

Emile DUCRET



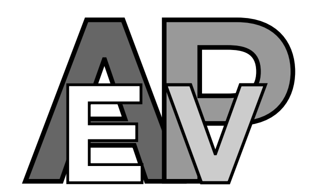
Casimir LAZZARINI



Max FAVRE



Alphonse DOMBRE



AUX PARENTS D'ELEVES DES ECOLES DE VEIGY-FONCENEX

L'APEV organise chaque année plusieurs manifestations qui, grâce à votre participation, permettent de remettre aux écoles de Veigy-Foncenex une somme d'argent destinée soit à mettre en place des projets éducatifs ou distractifs, soit à financer l'achat d'équipements.

Cette année, l'APEV a remis aux écoles 9'500 € qui ont permis, entre autres, aux enfants de l'école maternelle d'aller visiter la Maison du Père Noël à Andilly. Les enfants de l'école primaire quant à eux participeront en juin à une magnifique journée médiévale.

Mais l'APEV c'est aussi et surtout une association loi 1901 qui a pour objet :
« de veiller à la défense des intérêts matériels et moraux des élèves des écoles, d'étudier et de réaliser l'organisation d'activités péri et postscolaires, d'une manière générale, de favoriser ou d'organiser toute activité favorisant le développement et l'épanouissement culturel, moral et physique des enfants ». (Article 2 des statuts de l'APEV). Dans ce cadre l'APEV s'est déjà fortement impliquée dans différentes actions destinées, entre autres, à obtenir une classe supplémentaire ou à créer une garde périscolaire à Veigy-Foncenex.

L'APEV se mobilise dans ces cas-là à la demande des parents d'élèves dès qu'une action est nécessaire. Mais pour que sa démarche ait le plus d'impact possible il faut que l'APEV soit représentative du plus grand nombre possible. Or à ce jour l'APEV compte 50 membres alors que le nombre de familles dont les enfants sont à l'école à Veigy-Foncenex est de l'ordre de 150.

Alors, parents d'élèves, n'hésitez pas à nous rejoindre !

La cotisation annuelle est modique (10 €),
aucune contrainte (préparation des manifestations par exemple) **ne vous sera imposée.**

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts, et cela dans l'intérêt et pour le bien de nos enfants.

Merci

Personnes de contact :

Président	Philippe GIRARDCLOS	Route des Trépets 755A	04 50 94 84 89
Vice-présidente	Amanda ARONOWICZ	Route des Trèpets 705B	04 50 94 85 87
Trésorier	Eric VERPILLAT	Lotissement des Cabrettes	
Vice-trésorière	Isabelle DEMIERRE	Allée des Chênes 219D	06 19 23 49 68
Secrétaire	Hélène BERG	Route des Mermes 132B	04 50 85 17 81
Vice-secrétaire	Silvina DUBOUCHET	Bâtiment A Les Chênes	08 73 78 91 59

http://apeveigy.free.fr - courriel : apev74@yahoo.fr

Samedi 10 mars

Carnaval Médiéval

à Veigy

Défilé à 17h
Feu de joie vers 18h30
Festin et musique à 20h
Salle d'animation

Menu dame, seigneur
20 deniers

Menu damoiselle, damoiseau
12 deniers

Réservation dans les écoles et les commerces, site web : apeveigy.free.fr

Organisé par l'APEV pour les écoles

Club de l'Hermance

ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB DE L'HERMANCE

MERCREDI 24 JANVIER 2007

Malgré Le froid et la neige, 70 personnes sont présentes, le quorum est bon. Les cotisations étaient payées d'avance.
Notre CLUB compte 10 nouveaux inscrits. Nous sommes 122 adhérents « actifs » cette année et 18 plus âgés qui ne peuvent plus participer aux activités.

Entrée :

- Le Président remercie les présents et ceux qui se dévouent pour la mise en place de la salle à chaque fête et à l'assemblée d'aujourd'hui.
- Vote de réélection de 4 « sortants » du Comité :

Réélus à bulletins secrets :

- Constitution du bureau : Jean DETRUCHE président, Thérèse NEURY secrétaire.
- 2 assesseurs nommés pour le bon déroulement de la séance.

Suit :

- **Bilan moral** par Thérèse NEURY

En 2006 : **3 « sorties » d'un jour**

- 17 février : Annie Cordy (47 participants)
- 5 mars : Repas dansant de la « Fête des grands-mères » (Bons résultats)
- 20 avril : Musée à Genève (49 participants)
- 22 juin : Eaux d'Evian et croisière en bateau sur le lac Léman. (70 participants)
- Du 10 au 14 mai : Voyage de 5 jours en Alsace. (29 participants)

Notre président et plusieurs personnes malades ne peuvent venir.

Le beau temps, nos deux accompagnateurs « suppléants » et dévoués, la beauté des curiosités et paysages de cette belle région de France ont fait de ce séjour dans un V.V.F. un moment très agréable.

- 26 octobre : Repas « chasse » préparé par Ernest.

- **Bilan financier** par Christiane BORNARD

Approuvé par l'assemblée et les commissaires aux comptes.

- **Exposé** de Marie CLERC pour l'activité « piscine ».
- **Exposé** de Jean Marc REY pour les AINES RURAUX.
- **Synthèse** de l'année par le Président :
  - Activités pour le premier semestre de l'année 2007



- *Mardi 23 janvier :*

Invitation du City Green pour un cinéma à Douvaine sur MOLIERE au profit de la recherche sur les maladies du cerveau (17 invités du Club)

- *Sorties 2007 :*
  - Jeudi 19 avril : un jour
    Visite du Musée de l'horlogerie et retour par le Reposoir.
  - Mercredi 13 juin pour la clôture du club : Visite de TEFAL à Rumilly, repas à Aix les Bains et spectacle DALIDA.
  - séjour de 6 jours à MENTON du 9 au 14 mai. 52 inscrits – Si nécessaire, un car de 60 personnes sera à prévoir.

La vente des cartes pour le repas du 4 mars (Fête des grands-mères) est importante.

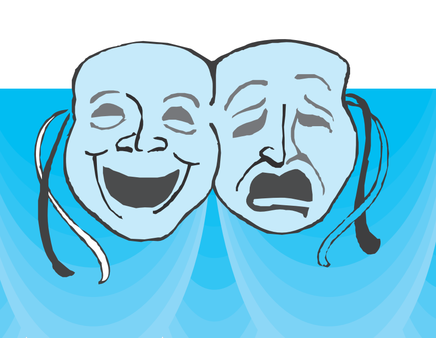
Chaque adhérent au Club de l'Hermance doit se mobiliser pour cette vente afin que cette journée soit conviviale et une vraie fête de famille.

Monsieur le MAIRE, présent, félicite le Club pour sa bonne marche, son dynamisme et donne des informations sur la nouvelle salle qui devrait pouvoir être utilisée au printemps.

A midi, chacun se régale de la bonne choucroute de notre ami Ernest HEYN, repas offert par le club à ses membres et à Monsieur le Maire et ses adjoints, clôturé par le Tirage des Rois.

Thérèse





Veigy-Foncenex

Théâtre
du Foyer Saint-Georges

Daddy Blues

Comédie de Martyne Visciano
et Bruno Chapelle

samedi 24 mars	20h30
dimanche 25 mars	17h30
vendredi 30 mars	20h30
samedi 31 mars	20h30
dimanche 1er avril	17h30
vendredi 13 avril	20h30
samedi 14 avril	20h30
dimanche 15 avril	17h30

2007
salle Saint-Georges



Les Traînes la Grolle
de Veigy-Foncenex



Le club, présent à la course de l'Escalade, s'est distingué par sa dixième place par équipe pour sa première participation. En individuel, les chronos étaient tout aussi flatteurs.

Au Relais des Portes du Léman à Douvaine, là aussi nous nous sommes distingués par la présence sur le podium à la deuxième place en catégorie femme, de Nathalie et de Céline. D'autres équipes ont aussi obtenu de bons résultats.

Mais notre club ne se résume pas qu'aux « perfs » réalisées en compétition. Il y a aussi tous les membres qui courent pour le plaisir et qui sont de plus en plus nombreux, 38 à ce jour.

Le printemps arrive et avec lui l'envie de rechausser les baskets, si c'est votre cas alors n'hésitez pas et venez nous rejoindre aux différents rendez-vous que l'on vous propose chaque semaine :

Entraînement : jeudi 19 H 00.
RDV au stade entraînements libres : lundi 18 H 00 - mercredi 18 H 30 - samedi 8 H 45

Vous pouvez nous retrouver sur :
http://couriraveigy.over-blog.com/ ou nous contacter à courir.veigy@yahoo.fr

Le Comité.

VEIGY-HENSHIN-RYU
Stage Régional Sciez janvier 2007



« L'essentiel, dans le Ju-Jutsu, c'est Shin-Gi-Taï ».
- **Shin est l'Esprit, le caractère, le Cœur.**
- **Gi est la Technique, l'habileté.**
- **Taï est la puissance physique, la vitalité corporelle.**

D'une façon générale, il est bien évident que ces 3 éléments sont, selon les individus, l'âge, le sexe, présents en proportions variables : chez un tel, l'insuffisance de vitalité, due à l'âge, sera compensée par son courage dans le travail, sa patience, son dévouement à aider ses partenaires. Ainsi, le grade en Ju-Jutsu constate les progrès effectués sur ces 3 plans inséparables et complémentaires. Petit à petit, en développant ces 3 plans chez les pratiquants, le Ju-Jutsu contribue à faire d'eux des êtres humains plus complets, plus équilibrés.
De nos jours, il est commun de penser que, pour réussir dans la vie, il faut apprendre à se battre contre les autres : chacun est libre de son choix.
A l'instar d'autres Arts Martiaux Traditionnels, notre Ju-Jutsu apprend, lui, à vivre avec les autres pour être mieux armé dans la vie.
C'est là toute la nuance…

VENEZ VOIR LE CARNAVAL

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1		V				■						
2		E								■		
3	■	N								■		
4		E	■									
5		Z	■				■					
6		■	V	O	I	R	■			■		
7								■			■	
8				■		■				L	E	
9	■	C	A	R	N	A	V	A	L	■		■
10			■			■			■			
11					■			■				
12												

HORIZONTALEMENT

1) Ne tourne pas vraiment rond - on se le met en tête pour le carnaval, pour faire face autrement !
2) Elle travaille vraiment pour ce qui est étain ! - Cœur de carpes
3) Voyelles
4) Est en règle - On en voit plus d'un changer pour le carnaval (mot au pluriel)
5) Célèbre magicien - Le gibet sans son cadre - La vedette de la tournée avec des verres de contacts
6) Mises au sport - Chef d'édition
7) Tous les deux ans - Bien roulé
8) Fin anglaise - Manges
9)
10) Pour les pieds jaunes - Donne toujours suite - Le meilleur carré - Finissent avec un zéro
11) Remplace le marbre - C'est pour l'argent ! - Profite qu'il est vert pour travailler
12) Donnent des effets spéciaux pour le carnaval.

VERTICALEMENT

A) C'est une bonne affaire - On y met le feu - Hallucinogène
B) Donne envie
C) Bout d'atome - Un sacré texte - Rouges au cœur
D) Bougie de fêtes - Accepté ou donné en retour
E) Endoctrinent
F) Ne marquera même pas de but - Un gros cœur
G) N'a même pas droit à la parole - N'est pas conseillé pour le cerveau
H) Divinité hindoue démoniaque - Façon d'aller
I) Attrait de star - Tête de bétail
J) Terme de chimie - Lu à l'envers - Un espion royal
K) Canal - Il laisse des traces
L) Suites à des histoires - Un espion de littérature.

solution p.33



Activités de printemps

Sorties "Nature et Découvertes"

Pour les enfants de 6 à 11 ans

Viens découvrir la nature qui nous entoure (oiseaux, fleurs, traces d'animaux etc.) dans les environs de Veigy-Foncenex. Accompagné de Monique Rebsamen, passionnée de biodiversité et sensible à la préservation de notre environnement, nous te proposons :

5 sorties avec ateliers les mercredis
21, 28 mars, 18, 25 avril et 9 mai de 14h à 16h30



Tarif découverte pour les 5 sorties : 30 €
Minimum 6, maximum 10 participants.

Informations et Pré-inscription :
Monique Rebsamen - Tél. 04 50 94 80 64

En famille

A la découverte des écosystèmes fascinants des Préalpes du Chablaisavec Laetitia Bourquin, accompagnatrice en moyenne montagne. Approche ludique de la nature avec animations, contes, jeux et cueillette selon l'envie des participants.

Dimanche 29 avril
Entre histoire et cueillette
Mont Forchat





Dimanche 13 mai
Sortie cinq sens
Crête des Voirons

Rassemblement à 9 heures 30 sur la place à côté de l'église
Participants : adultes seuls ou avec leurs enfants à partir de 8 ans
Tarifs : 20 € par adulte - 30 € par adulte accompagné d'un ou de plusieurs enfants, maximum 4

Inscriptions : Laetitia Bourquin. Tél. 04 50 85 22 83
Au plus tard le mercredi précédant la sortie

Shintaïdo

Conférence et stage

Au Shintaido (Nouvelle Voie du Corps), on redécouvre des valeurs essentielles à travers des mouvements du corps : la détente, le lâcher prise, l'expression libre de tout son potentiel, le sentiment d'unité. La pratique est accessible à tous.

CONFERENCE
« Origine et pensée du shintaido »
Intervenant : Raphaël Weill
Samedi 17 mars 2007 à 19 heures
Salle d'animation - Entrée libre

STAGES - Dimanche 18 mars 2007
1er cours 10h-12h
2ème cours 14h30-16h30
Salle d'animation
Instructeur : Raphaël Weill
Tarifs : 1 cours = 15 €. La journée : 25 €



Renseignements et inscriptions :
Raphaël Weill / Association Shintaido Tenshin - Tél / Fax 04.50.94.66.28 - E-mail : raphaelweill@voila.fr

Activités vacances de Pâques

Stage d'informatique pour les jeunes



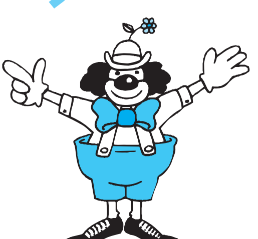
2, 3, 4, et 5 avril 2007 de 17h à 19h
Avec Alexandre Froment.
Le programme sera établi en fonction des intérêts des participants, à la pré-inscription.
Age : 9 à 18 ans (subdivision par groupes possible)
Prix : 45 € pour 7 ou 8 participants, 35 € pour 9 et plus, maximum 12
Lieu : salle informatique école primaire de Veigy-Foncenex
Inscriptions : Alexandre Froment : Tél. 06 33 61 77 65
Ou courriel : billaxel@wanadoo.fr

Stage de Rap

10, 11, 12 et 13 avril 2007
De 11h à 12h30 et de 14h30 à 16 h
David Sallah, animateur et rappeur confirmé, propose aux jeunes des ateliers d'écriture et d'études de textes RAP, de mise en musique, de chant et de mise en scène qui permettront aux participants de faire à la fin du stage une représentation sur un thème choisi.
Prix : 55 € pour 7 ou 8 participants, 45 € pour 9 ou plus de participants
Lieu à déterminer
Inscription : Laëtitia Bourquin - Tél. 04 50 85 22 83
Ou Courriel : laetitiabourquin@hotmail.com



Stage de cirque



Avec Etienne Abauzit
Lieu : Salle d'animation – Prix : 80 €
10-11-12-13 avril 2007
Inscription : Ginette Moine - Tél. : 04 50 94 92 86

Evènements Evènements Evènements Evènements

VIDE GRENIER

La 3ème édition du vide-grenier aura lieu le samedi 21 avril 2007, de 9h à 17h sur le mail piéton entre les écoles.

Bulletins d'inscription prochainement disponibles à la mairie et sur le site HYPERLINK "http://www.veigy.mairies74.org/" http://www.veigy.mairies74.org/

Comme les précédentes années, nous donnons l'occasion aux Végyciens et Végyciennes de vider leurs caves, greniers et dépendances. Une journée en plein air, avec des jeux pour les enfants, une buvette et des expositions.

EXPOSITION « OBJECTIF TERRE »

Samedi 21, à la salle d'animation

"Un passionnant voyage autour et au cœur de la Terre, de sa création jusqu'à nos jours ! Cette nouvelle exposition pédagogique et ludique explique tous les grands mécanismes de la géologie, l'évolution et la diversification des espèces, les interactions climatiques mais aussi l'influence majeure de l'activité de l'homme sur l'environnement."

Exposition de dessins et peintures : Le samedi 21 avril, les élèves des cours d'expression graphique, qu'anime Alain Evéquoz depuis de nombreuses années dans notre MJC, vous présenteront leur travail. Lieu à déterminer.

PRÉANNONCES POUR L'ÉTÉ

Un camp itinérant du 27 au 31 août sera proposé pour les enfants de 8 à 12 ans dans les Voirons. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer dès à présent chez
Laetitia Bourquin - Tél. 04 50 85 22 83

RÉSULTATS DU SONDAGE POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS PENDANT L'ÉTÉ

Nous remercions les 65 familles qui ont répondu à notre sondage. En fonction de ces résultats, nous nous efforçons d'organiser un centre de loisirs, les trois dernières semaines de juillet et les deux dernières d'août. Il pourra accueillir 20 enfants par semaine : un groupe de 8 enfants de 4 à 6 ans et un groupe de 12 enfants de 6 à 12 ans avec un moniteur par groupe. L'accent sera mis sur un encadrement professionnel de qualité et un esprit de vacances avec des activités sportives en plein air, des activités manuelles et culturelles. L'inscription se fera à la semaine, fin mai, avec des formulaires disponibles en mai.
Séance d'information le 3 mai en présence de l'organisateur et de la responsable du centre.
Lieu : à déterminer



Les nouvelles du Club Sportif

de Veigy-Foncenex

A quelques jours de la reprise du championnat, il convient d'encourager nos joueurs petits et grands qui se sont très bien comportés lors de la première partie du Championnat.
(Nos seniors occupent actuellement la seconde place derrière l'équipe Evian-Lugrin).

Rappel : *Le C.S.V. vous donne rendez-vous*



le SAMEDI 14 AVRIL 2007

pour sa Soirée annuelle (repas dansant)
à partir de 20 heures dans la salle d'animation.

Les cartes seront en vente auprès des membres du comité et dans les commerces de Veigy.

Nous vous remercions pour votre soutien lors du Loto du C.S.Veigy, par votre présence qui nous a fait chaud au cœur.

Pour tous renseignements complémentaires contacter

M. Nicolas Sauge - Tél : 04.50.94.89.54 • Mme Tupin Andrée - Tél : 04.50.94.80.00

L'Association
« Ecole de Musique de Veigy-Foncenex »

fête ses 10 ans cette année

samedi 24 mars



Pour cette occasion,

nos élèves sont fiers de vous présenter

une Grande Audition Exceptionnelle

le samedi 24 mars
à 18h30
à la salle d'Animation.

Venez nombreux célébrer cet anniversaire.

Buvette - Assiettes Chablaisiennes à l'entracte

uniquement sur commande (8 €)
au 06 71 58 43 18

En attendant cet événement, vous pouvez retrouver le nouvel orchestre junior au défilé du Carnaval.

TENNIS-CLUB
DE VEIGY FONCENEX



L'envie de s'amuser, de s'aérer
Le plaisir d'une balle bien placée
La joie de reprendre sa raquette
La curiosité de s'initier
La satisfaction de pratiquer, de se perfectionner

Le tennis vous propose :
- L'adhésion simple, adulte (50 €) Junior (20 €) enfant (10 €),
- des cours pour adultes à convenir avec le prof.,
- l'Ecole de tennis le mardi soir (à partir du 17.04.07),*
- les stages pour les enfants durant les vacances (50 €) Pâques et été.*

Cette année encore :
- Formation d'un groupe de petits 1999-2001 le mardi, tout de suite après l'Ecole.*

** inscriptions indispensables pour ces activités.*

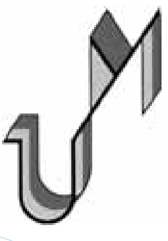
INSCRIPTIONS
Le samedi 31 mars 2007 de 9h à 12h
dans le bâtiment préfabriqué près du tennis.

- Tournoi amical ouvert à tous Le samedi 26 mai 2007, Bienvenue quelque soit votre niveau.

Pour tous renseignements :
Mme Dominique Leclerc-Fiechter : 04.50.94.93.45
Mme Annick Joly : 04.50.94.95.57

Consultez le détail du programme : http://www.veigy.mairies74.org
TENNIS CLUB DE VEIGY-FONCENEX - Boite postale 12 - 74140 Veigy Foncenex

UNION MUSICALE
DE VEIGY FONCENEX



samedi 28 avril 2007

1ère partie :
L'Union Musicale de Veigy

2ème partie :
Non définie à ce jour

VENEZ NOMBREUX...



entrée gratuite
à 20 heures
à la salle d'animation

ENQUÊTE IMAGE DU PAYS DU LÉMAN AUPRÈS DE LA POPULATION LOCALE



1. Connaissez-vous l'Association Pays du Léman ?

Oui ❍ Non ❍ *(passer à la question 3)*

2. Si oui, dans quel domaine intervient-elle ?

....

3. Selon vous, quels secteurs géographiques représentent le terme générique « Pays du Léman » ?

Plaine du Bas-Chablais ❍ Vallée d'Aulps ❍ Vallée d'Abondance ❍
Plateau de Gavot ❍ Vallée du Brevon ❍ Collines du Léman ❍
Rivièra du Léman *(Thonon à Evian et arrière pays)* ❍ Autre ? Précisez : ....

4. Si vous deviez parler du Pays du Léman à vos amis, comment le définiriez-vous ?

....
....
....

5. Quels sont les symboles que vous associez au Pays du Léman *(sites, monuments, activités, arts de vivre, couleurs...)* ?

....
....
....

6. Le Pays du Léman est un territoire très attractif en matière de tourisme.

Tout à fait d'accord ❍ Plutôt d'accord ❍ Pas tout à fait d'accord ❍ Plutôt pas d'accord ❍

7. Selon vous, quels sont les principaux atouts et faiblesses du Pays du Léman, en matière de tourisme ?

Atouts :
....
....

Faiblesses :
....
....

8. Nous vous proposons, ci-dessous, un certain nombre d'adjectifs qui peuvent décrire le Pays du Léman. Pour chacun d'entre eux, pouvez-vous nous dire s'il convient ou non au Pays du Léman, selon vous ?

	Tout à fait	Moyennement	Pas du tout	Sans avis
Typique				
Traditionnel				
Authentique				

	Tout à fait	Moyennement	Pas du tout	Sans avis
Convivial				
Accueillant				
Festif				

la vie des associations

	Tout à fait	Moyennement	Pas du tout	Sans avis
Culturel				
Cadre préservé				
Connu				
Facile d'accès				
Varié				
Naturel				
Froid				
Propice aux activités sportives				
Dynamique				
Bucolique				
Jeune				
Moderne				
Chaleureux				

	Tout à fait	Moyennement	Pas du tout	Sans avis
Familial				
Attachant				
Animé				
International				
Calme				
Ennuyeux				
Historique				
Économiquement accessible				
Dépaysant				
Gastronomique				
Antipathique				
À la mode				
Surprenant				

Autres adjectifs ?
Précisez : ....

9. Finalement, quelle note globale, de 1 à 10, donneriez-vous au Pays du Léman, pour signifier votre opinion sur le territoire ? 1 signifie que le Pays du Léman ne vous plaît pas du tout, 10 qu'il vous plaît beaucoup. Les notes intermédiaires servent à nuancer votre jugement.

Note : ..../10

---

10. Sexe : Homme ❍ Femme ❍

11. Nationalité : Française ❍ Suisse ❍ Britannique ❍ Autre, précisez............................

12. Vous avez : Moins de 25 ans ❍ Entre 25 et 35 ans ❍ Entre 35 et 45 ans ❍
Entre 45 et 55 ans ❍ Plus de 55 ans ❍ Plus de 65 ans ❍

13. Votre catégorie socio-professionnelle :
- Agriculteur ❍
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise ❍
- Cadres, professions intellectuelles supérieures ❍
- Employés ❍
- Ouvriers ❍
- Retraités ❍
- Autres personnes sans activité professionnelle ❍

14. Sur quelle commune du Pays du Léman résidez-vous ?..

15. Il s'agit de votre résidence : Principale ❍ Secondaire ❍
Depuis combien d'années?..

Nous vous remercions d'avoir consacré de votre temps à ce questionnaire et contribué ainsi à l'étude de l'identité de notre territoire.

Merci de bien vouloir déposé le questionnaire auprès du secrétariat de votre mairie, ou de le retourner à l'adresse suivante :

Association Pays du Léman, Place de la Mairie, 74550 PERRIGNIER
ou par Fax au 04 50 72 42 70

solution du jeu P. 25

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	O	V	A	L	E		M	A	S	Q	U	E
2	R	E	T	A	M	E	U	S	E		R	P
3		N	O	M	B	R	E	U	X		E	I
4	T	E		P	O	R	T	R	A	I	T	S
5	O	Z		I	B	E		A	P	E	R	O
6	M		V	O	I	R		S	P		E	D
7	B	I	E	N	N	A	L		E	U		E
8	E	N	D		E		A	V	A	L	E	S
9		C	A	R	N	A	V	A	L		C	
10	L	I		E	T		A	S		E	R	O
11	S	T	U	C		A	G		B	O	I	S
12	D	E	G	U	I	S	E	M	E	N	T	S

La page du naturaliste

Chère lectrice, cher lecteur,
Quelle ne pourrait être votre surprise si, habitant le long de parcours de l'Hermance, vous retrouviez une partie de vos arbres chèrement plantés, qu'ils soient surtout fruitiers ou d'ornement, tout simplement sectionnés et dont une partie aurait servi à confectionner un début de barrage ? Car en plus de cette disparition, vous seriez amenés à vous inquiéter naturellement du risque d'inondation que pourrait représenter la présence de ces branches ou troncs en travers d'une rivière au cours quelque peu fluctuant. Mais quel est donc ce malandrin dont je vous parle ? Quel est donc ce destructeur de plantations, d'arbres fruitiers, ce tronçonneur de labeur intriguant de quiétude un beau dimanche ensoleillé ?
Les personnes logeant le long d'une rivière auront sans doute reconnu sans difficulté le castor d'Europe, Castor fiber de son nom latin. Le mot « castor » a remplacé l'ancien terme de « bièvre », venant du latin « beber », et du celte « fiber », la fibre des plantes.
L'essentiel est de prévenir un agent de l'ONF ou une personne bien informée sur la commune afin de prendre les mesures nécessaires pour protéger votre patrimoine. Au niveau national, l'espèce est strictement protégée par l'article 1 du Journal Officiel de la République Française du 19/05/81. Elle figure également sur la liste rouge Nationale à la catégorie « à surveiller ».
Le castor est monogame toute sa vie durant, c'est le plus grand rongeur d'Europe, son statut est précaire en France, il avait disparu de Suisse dans les années 70 et, grâce à une programme de réintroduction, il commence à recoloniser à grand peine quelques cours d'eau. Il peut peser entre 12 et 32 kilos et vivre entre 10 et 15 ans. Ses sens les plus développés sont l'ouïe et l'odorat.
Le castor est remarquablement adapté à la vie aquatique avec ses pattes palmées, sa queue plate et la morphologie de son crâne qui permet l'observation environnante le corps immergé.
Ses incisives, au nombre de 4 (2 supérieures et 2 inférieures) sont adaptées, puissantes, longues et orangées, pour la découpe des troncs de diamètre moyen et des plantes dont il se nourrit.
Les castors sont difficiles à distinguer sexuellement, seule la présence de tétines en période d'allaitement peut faire la différence. L'accouplement a lieu dans l'eau et la gestation dure entre 120 et 128 jours. Sa maturité sexuelle intervient à 3 ou 4 ans.
Il vit généralement en famille : les deux parents, les jeunes d'un an et ceux de l'année en cours. Les petits, au nombre de 2 à 4, viennent au monde avec un poids compris entre 450 et 750 grammes, ce qui est important pour un rongeur, de la fourrure et les yeux ouverts. Au bout de quelques heures, ils sont capables de nager.
Le castor fréquente les eaux douces libres à courant lent et peu profondes, entre 1 et 2 mètres. Il apprécie les rives terreuses arborées car il trouve sa nourriture, de quoi élire domicile et se faire un terrier, qui servira de refuge et de maternité, dans la berge.
Il délimite son territoire de manière olfactive en sécrétant une substance odorante nommée castoréum. Il est essentiellement nocturne et ne se rencontre guère plus à une distance de 40 mètres de l'eau.
Le castor se nourrit d'écorce, de rameaux, de feuilles du tremble (Populus), des saules (Salix), des bouleaux (Betulus), des Aulnes (Alnus), des frênes (Fraxinus), des arbres fruitiers, de plantes herbacées. Il accumule des provisions pour l'hiver dans l'eau car cette dernière agit comme un réfrigérateur et conserve les valeurs nutritives.
Le barrage possède une structure d'une grande simplicité et est élaboré patiemment à l'aide de branches, troncs, végétaux décomposés, boue et cailloux. Les différents éléments sont disposés en travers du cours d'eau et superposés en couche successives, au fur et à mesure que son constructeur en constate des fuites. Il n'est donc jamais fini et sa construction est adaptée en fonction de la force du courant. Agile nageur, il se révèle piètre marcheur mais peux fuir rapidement, son refuge étant le milieu aquatique. Le castor est capable de creuser un canal de transport pour certaines grosses branches ou troncs qu'il cisaille en forme de sablier, laissant le vent achever sa besogne.
L'habitat du castor se distingue en 4 structures : le terrier (entrée sous l'eau avec cheminée), les terrier-hutte (entrée sous l'eau avec fluctuation du niveau d'eau), hutte de berge (la chambre est au dessus du niveau du sol) et la hutte en île (au milieu d'un point d'eau calme, faite entièrement en bois). Le castor n'hiberne pas, il réduit son activité par période de grand froid.
Au niveau anatomique, le castor est capable de transporter des matériaux sans que l'eau pénètre dans la trachée grâce à sa langue qui peut fermer l'orifice trachéal. Les orifices nasaux et auriculaires se ferment durant les plongées où il peut rester immergé durant 15 minutes.
Ce rongeur, dont les besoins quotidiens s'élèvent à 2 kg de matière végétale, dispose d'un tube digestif d'herbivore et d'un caecum dont la capacité est le double de celle de l'estomac. Le castor pratique la caecotrophie, nom savant désignant la réingurgitation d'aliments (sortes de selles) ayant parcouru l'ensemble du tube digestif. Les caecotrophes sont plus grosses que des crottes véritables.
Je finirai cette présentation en vous citant les aspects bénéfiques du castor sur l'homme, ce qui devrait prôner la tolérance envers ce rongeur protégé et raréfié.
Il est un aménageur de territoire, un régulateur du régime des eaux, un technicien de l'entretien des berges, un garant de la biodiversité ; il protège des inondations en régulant le débit de l'eau par de multiples digues, il contribue efficacement à la rétention de l'eau dans la terre lors de sécheresse, ses barrages créent un dépôt de limon générant de nouvelles prairies (dans les grands espaces ouverts), les bassins d'accumulation favorisent l'alimentation et la protection des alevins. La protection contre l'érosion est efficace car les barrages évitent les grandes crues qui emportent tout sur leur passage. Les castors coupent les gros troncs, les souches ne pourrissent pas et le risque de destruction d'une berge lors de la chute d'un arbre est annihilé.
Les castors ne font que peu de dégâts dans le fond, seuls les vergers situés à proximité des rivières peuvent souffrir de sa présence. Ce sera alors au propriétaire de renforcer la sécurité au moyen de clôtures diverses.

Pierre-Yves Vaucher

Photo François Dunant

Pour tout commentaire ou suggestion, vous pouvez m'écrire à HYPERLINK "mailto:webmaster@batraciens-reptiles.com" webmaster@batraciens-reptiles.com
Les pages du naturaliste peuvent être consultées sur le site HYPERLINK "http://batraciens.com/" http://www.batraciens-reptiles.com